

**Description de la dotation du Jeu-Concours VOLTAGE « La Question du Matin »,
organisé du samedi 01/06/19 au vendredi 07/06/19 :**

**Un séjour en club Belambra d'une semaine (7 nuits) dans un logement de catégorie « confort »
pour 4 personnes,**

D'une valeur unitaire jusqu'à concurrence de 2000€ TTC en formule demi-pension (soit 1 818.18 € HT
-TVA à 10 %) ;

Le séjour est offert sous la forme de bon « séjour » ou voucher à valoir sur l'un des 56 clubs
Belambra présentés dans les catalogues été ou hiver Belambra. Les frais de dossier de 39€ TTC
sont inclus dans le montant du voucher.

Ce séjour est valable un an à date d'émission et est à consommer hors vacances scolaires du
28/12/2019 au 4/01/2020 sauf sites littoral, hors vacances scolaires du 09/02/2019 au
09/03/2019 sauf sites littoral, hors vacances scolaires d'été du 06/07/2019 au 24/08/2019 sauf
sites montagne hors options complémentaires et en fonction des places disponibles, hors sites
packagés en hiver (Arcs 2000, Arcs 1800 et La Plagne).

Les promotions ou réductions proposées sur le site ou sur la brochure ne s'appliquent pas au prix
du séjour. Le bon séjour ou voucher est nominatif et non cessible. Dans le cas où le bénéficiaire
titulaire d'un voucher demi-pension choisit de l'utiliser dans un établissement en formule
hébergement seul, il renonce à réclamer une quelconque compensation ou quelconque
remboursement.

Un seul bon sera accepté par séjour. Les lots ne pourront en aucun cas être échangés contre leur
valeur en espèce ou contre tout autre lot. La différence entre la valeur du bon et le prix du
séjour n'est pas remboursable et elle ne peut servir à l'achat de prestations complémentaires.
Les séjours ne comprennent pas et restent donc à la charge exclusive du gagnant des
accompagnants, notamment mais non limitativement :

- L'acheminement jusqu'au Club de vacances ;
- Les prestations complémentaires (dépenses personnelles sur place, repas hors ceux prévus
dans la formule DP ou l'ensemble des repas si le gagnant choisit la formule location simple, les
forfaits de RM, la location de ski, les assurances).

Toutes les prestations supérieures au montant du voucher sont à la charge du gagnant et aucun
remboursement ne sera consenti en cas d'annulation. Cette offre est non cumulable et non
rétroactive avec tout autre accord et réduction spécifique.